

DECISION 2024-018

Objet : Contrat de Cession du Droit d'Exploitation du spectacle Vanessee VULCANE dans le cadre de FRAGRANCE MUSICALE le jeudi 29 août 2024

VU l'article L2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal de Bouaye du 23 novembre 2023 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire;

CONSIDÉRANT que la saison culturelle de Bouaye nécessite de programmer des spectacles ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat de cession passé avec ETINCELLES PRODUCTIONS domiciliée à AIX EN PROVENCE (13090) et représentée par Romain DELEPIERRE, pour une représentation, le jeudi 29 août 2024 à la Maison du Lac à BOUAYE, pour un montant de 1060.00 € (mille soixante Euros).

ARTICLE 2 : de dire qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'année considérée.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et au trésorier et dont il sera rendu compte au prochain Conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette- BP 24111- 44041 Nantes Cédex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)
Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site internet de la Ville de Bouaye le

BOUAYE, le 16 mai 2024
Le Maire,



Freddy HERVOCHON

